



Collège Denis Brunet



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Sorlin en Valloire, le 5 juin 2020

Le Principal
du collège Denis Brunet

à l'attention des Parents d'élèves du
collège

Objet : Procédure de réinscription rentrée 2020

Le Principal

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

**Secrétariat de
direction
Jocelyne MOULIN
04.75.31.47.12**

Le contexte particulier de la crise du Coronavirus et le respect du protocole sanitaire, nous obligent à réaménager la procédure pour l'inscription des élèves.

Réf N° ...
Affaire suivie par
Jocelyne MOULIN
Téléphone
04 75 31 47 12.
Mél :
Ce.0260030s
@ac-grenoble.fr

A ce titre, vous trouverez l'ensemble de cette procédure sur le site du collège en page d'accueil :

http://www.ac-grenoble.fr/college/st-sorlin/College_Denis_BRUNET/

Vous aurez à télécharger, à compléter et à signer les différents documents qui sont à retourner par mail **UNIQUEMENT, AU PLUS TARD pour le lundi 22 juin 2020** à l'adresse suivante :

vie-scolaire1.0260030S@ac-grenoble.fr en indiquant en objet du mail :
« **REINSCRIPTION NOM Prénom de l'enfant**, préciser le niveau de classe (5,4,3) »

Adresse
170 route de la Valloire
BP3
26210 ST SORLIN EN
VALLOIRE

Les documents à télécharger et à renvoyer par mail sont :

- Fiche de ré-inscription 2020/2021
- Fiche d'inscription Demi-Pensionnaire / Externe
- Fiche d'inscription Prélèvement automatique
- Fiche d'urgence
- Fiche du droit à l'image

Si des modifications sont intervenues dans la composition de la famille, il vous faut scanner et renvoyer en même temps que la ré-inscription :

- La copie du livret de famille dans son intégralité (parents et enfants).
Familles recomposées : fournir tous les éléments d'information concernant l'ensemble des membres de la nouvelle famille (copies des différents livrets, etc)
- La copie complète du jugement de divorce, de tutelle, de garde d'enfants, etc.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Le principal,

T. BENADDA